

La soutenance de mémoire de Master en sciences sociales  
- *pilier migration et citoyenneté* - de

Madame Magali Ntongo

**« Avoir le statut de réfugié,  
c'est comme quelqu'un qui a gagné à la loterie »**

Représentations, difficultés et stratégies de résistance  
des personnes requérantes d'asile au Japon

aura lieu le

**23 février 2018 à 10h00**

A.-L. Breguet 1 (salle -010, niveau -1)

Directrice de mémoire : Christin Achermann

Expert : Raphaël Rey

Beaucoup de raisons peuvent motiver les gens à quitter leur pays d'origine. Craindre pour sa vie, une intégrité physique menacée ou encore des conditions de vie défavorables, tels sont les motifs qui peuvent pousser certains individus à demander l'asile dans un autre pays. Si dans beaucoup de cas de figure ces personnes choisissent le continent européen comme terre d'asile, le Japon semble désormais, et de plus en plus, constituer une destination pour ces migrant·e·s forcé·e·s. Face à l'arrivée des personnes demandeuses d'asile sur son territoire, le gouvernement japonais, troisième puissance économique mondiale, limite leurs droits, leurs ressources et leurs chances en n'octroyant qu'à une infime partie de personnes le statut de réfugié. Comme l'explique Bolzman, « la politique d'asile, lorsque celle-ci devient restrictive, définit à l'avance un parcours social qui préfigure le destin des exilés dans la société réceptrice » (2001 : 140). Ceci suggère que la procédure dans laquelle sont inscrit·e·s les candidat·e·s à l'asile au Japon mérite d'être comprise, étudiée et analysée. Afin de mieux réfléchir sur cette procédure, les représentations, difficultés et stratégies des requérant·e·s d'asile doivent, elles aussi, faire l'objet d'un exposé et d'une analyse. Tel est le double objectif de ce travail.

Dans ce mémoire, il s'agit, premièrement, de comprendre les fondements des politiques d'asile japonaises à travers une approche historique. Ensuite, l'analyse de la procédure d'asile et les débats actuels portant sur l'asile au Japon ont permis de saisir la position étroite du gouvernement japonais face aux personnes requérantes d'asile présentes sur le territoire. Enfin, les résultats d'une enquête de terrain, menée auprès d'onze personnes originaires d'Afrique subsaharienne qui ont sollicité l'asile au Japon, ont été exposés et analysés à l'aide des concepts analytiques d'exclusion et d'inclusion. Les résultats de l'enquête de terrain ont démontré plusieurs choses. Tout d'abord, devenir un·e requérant·e·s d'asile au Japon est un processus inscrit à l'intersection de plusieurs facteurs faisant parfois écho aux catégorisations du gouvernement japonais sur les questions liées à l'asile et aux droits des personnes étrangères. Ensuite, l'engagement dans la procédure d'asile japonaise contraint les personnes concernées dans un processus d'exclusion qui est dynamique et pluridimensionnel. Enfin, si l'inclusion signifie les procédés par lesquels l'exclusion est surmontée, la dernière partie de l'analyse a permis de montrer l'importance du milieu associatif japonais, du capital social et des ressources internes pour résister aux contraintes structurelles et mener une existence au Japon.